

LIVRET D'ACCUEIL DU DISPOSITIF ULIS

► Fonctionnement de l'ULIS

L'ULIS (Unité Locale pour l'Inclusion Scolaire) n'est pas une classe mais un dispositif collectif d'aide à la scolarisation qui a trois grands objectifs :

- développer et consolider l'autonomie personnelle et sociale du jeune.
- développer les apprentissages sociaux, scolaires, l'acceptation des règles de la communauté scolaire et l'amélioration des capacités de communication.
- concrétiser à terme un projet d'insertion professionnelle concerté.

Chaque élève bénéficie d'un emploi du temps individualisé organisé et répondant à ses besoins en fonction de son PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation). Cet emploi du temps alterne :

- Des temps de scolarisation, d'inclusion avec la classe de référence de l'élève (6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème} ou 3^{ème} générale) avec l'accompagnement de l'AESH (Accompagnant d'Elèves en Situation de Handicap) du dispositif si besoin.
- Des temps de regroupement avec l'enseignant coordonnateur au sein du dispositif.

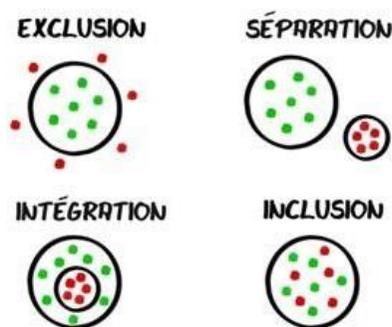
► Le profil des élèves

En 2022-2023, le dispositif ULIS accueille 16 élèves, âgés de 12 à 16 ans, en situation de handicap et présentant des troubles des fonctions cognitives. Les élèves sont orientés sur décision de la MMPH (Maison Martiniquaise des Personnes Handicapées).

► Les inclusions

Les élèves bénéficiant du dispositif ULIS sont inscrits dans une classe ordinaire du collège en fonction de leur PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation). Ils participent aux activités proposées au sein du collège (projets pédagogiques, UNSS, Ateliers, Foyer Socio-éducatif...).

Leur emploi du temps est aménagé en début d'année en fonction de leurs besoins spécifiques et peut être revu à tout moment.



► Les intervenants

→ Mme LIPSON MALIDOR, enseignante spécialisée chargée de la coordination du dispositif et des enseignements adaptés, accompagnée de Mmes PADOLUS et MASSIE, AESH.

→ Les professeurs de la classe de référence de l'élève pour toutes les disciplines suivis par l'élève au sein de sa classe et éventuellement sur des projets en co-intervention avec la coordonnatrice.

► Contenus d'enseignement

Lorsque les élèves ne sont pas dans leur classe, ils viennent travailler au sein du dispositif afin de :

- accéder et consolider les apprentissages fondamentaux (cycle 2 et 3) en référence au socle commun de compétences.
- revoir certaines notions vues en cours (leçons, devoirs, aide à la planification des devoirs...)
- préparer le projet professionnel : travail sur le parcours avenir dès la 5^{ème} et stages en entreprises à partir de la 4^{ème}.

Comme tous les élèves, ils sont détenteurs du LPC (Livret Personnalisé de Compétences).

A la fin de la 3^{ème}, les élèves peuvent passer le DNB Pro ou le plus souvent le CFG (Certificat de Formation Générale).

► Orientation

L'orientation en dispositif ULIS se décide lors de la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées.) Le dossier est constitué suite à une ESS (Equipe de Suivi de Scolarisation) rassemblant les différents intervenants (élève et sa famille, équipe enseignante, prises en charge, enseignant référent...).

C'est l'enseignant référent qui sera chargé du suivi du PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation).